

## LES JOP À LA DEVE : IMPASSES ET PARADOXES



À la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques, la ville de Paris joue le contre la montre. À la DEVE, le ton est donné: la vitrine parisienne passe par les espaces verts. Les attentes sont énormes et les contraintes ne font que s'ajouter.

Des surfaces végétales sont nouvellement créées dans toute la ville et de nombreux chantiers de « rénovation » sont en cours depuis au moins Janvier 2024, en plus du travail d'entretien habituel. Alors que le recrutement est à la traîne, faute d'attractivité, et que les effectifs budgétaires peinent à être comblés, la question de l'entretien de ces espaces n'est pas encore réglée.

Le Dahlia ' Parc floral ', rebaptisé ' Dahlia Olympique ' pour l'occasion, est l'emblème voulu par la ville de Paris pour les JOP.

C'est bien le "capital savoir faire" des agent.e.s de la DEVE qui sera mis en lumière.

Les incohérences se multiplient. Bien que les objectifs impliquent clairement une connaissance et une implication des agents en matière de biodiversité et de gestion des espaces, les bonnes pratiques sont rapidement balayées d'un revers de main, (distance de plantation, intégration de la flore locale, prise en compte des milieux existants et du vivant...). C'est la logique de "décoration" qui prime.

De nombreux collègues se voient attribuer des nouvelles surfaces sans qu'ils aient été partie prenante de ces projets, les renvoyant au rang de simples exécutants.

Les conséquences sont sans appel : qualité de service dégradée, défiance vis à vis de la politique en matière d'espaces verts et une notion du sens au travail en déclin.

En guise de remerciement, les agent.e.s se voient agiter des promesses floues de prime « au mérite » (selon une intensification « moyenne, forte ou exceptionnelle » de la charge de travail) !

### **Aux cotés des agent.e.s, la CGT revendique :**

- le comblement immédiat des postes budgétaires vacants
- une augmentation des effectifs totaux de 10 %
- une prime JOP de 1900 € pour tou.te.s les agent.e.s
- une augmentation de l'IFSE de 400 € par mois
- une revalorisation du point d'indice à 6 €